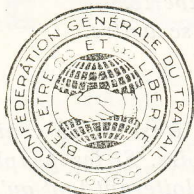


C. G. T.



F. S. M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL des Territoires d'Outre-Mer

213, RUE LAFAYETTE — PARIS-10°

SOMMAIRE

Nous formons une chaîne autour du monde	1	Le Code du Travail	4 et 5
Une bonne préparation de la 3 ^e Conférence des pays d'Outre-Mer et du 28 ^e Congrès de la C.G.T. dépend de chaque secrétaire de syndicat	2	La lutte pour les salaires à la Guadeloupe et à la Mar- tinique	6
La classe ouvrière marocaine n'est pas seule dans la lutte	3	Le mouvement syndical en A.O.F.	7
Iran	3	Nouvelles du Monde	7
Chair à canon à bon marché	3	L'Internationale colonialiste huée à Douala	8
		Nouvelles d'Outre-Mer	8

CES dernières semaines, le vieux monde des oppresseurs vient d'être secoué de convulsions significatives qui en annoncent d'autres et qui prouvent à qui veut voir clair que les opprimés d'aujourd'hui sont les vainqueurs de demain.

De Barcelone aux Antilles et de l'Allemagne à l'Iran, les peuples ont parlé.

En Iran, depuis des années, les impérialistes se battaient pour la propriété des ressources pétrolières. Dans un mouvement d'union magnifique, le peuple a décidé de les chasser et le Parlement vient de voter la nationalisation des pétroles. L'exemple se propage comme un écho et un mouvement se dessine en Egypte pour la nationalisation du canal de Suez. Les impérialistes tremblent.

A Barcelone, sous la terreur fasciste, malgré les prisons, les tortures et les assassinats, malgré la troupe et la police, 300.000 ouvriers ont fait grève et ont fait reculer le bourreau sanglant de l'Espagne. N'en doutons pas, si le peuple a lutté contre l'effroyable misère qui le décime, il avait conscience de lutter pour la fin du régime de sang et de corruption. La terreur n'a pas fait taire le peuple espagnol. C'est le congé de Franco que la grève a signifié.

Ailleurs, les affaires des impérialistes ne vont guère mieux. En Corée, la grande Amérique ne vient pas à bout de l'héroïque petit peuple et les soldats américains veulent rentrer chez eux. L'Institut Gallup des statistiques reconnaît lui-même qu'en juillet 1950, 70 % des Américains étaient d'accord pour l'expédition en Corée, tandis qu'en janvier 1951, sa nouvelle enquête enregistre 30 % à peine pour la continuation et 50 % pour le retrait immédiat du corps expéditionnaire.

En Allemagne, qu'Hitler avait intoxiquée, le peuple se dresse contre le réarmement du pays dans un magnifique et considérable mouvement, sous le mot d'ordre « Sans nous ».

Le Maroc, humilié et violenté, n'accepte pas le diktat du général Juin, Résident général de France et second du général américain Eisenhower. C'est ce que vient confirmer encore l'interview du Sultan paru dans un journal égyptien.

De toute l'Afrique du Nord, du Proche-Orient, la solidarité s'affirme impétueuse, jusqu'aux Indes où le Pandit Nehru proteste contre les violences à la Nation Marocaine.

En France, la politique impérialiste de misère et de guerre du Gouvernement voit se dresser le peuple. La classe ouvrière au cours des grèves magnifiques du métro et des bus, des cheminots, du gaz et de l'électricité, de

la métallurgie, a montré son désir de changements profonds.

Partout les peuples s'unissent et disent non aux impérialistes. Partout la terre croule sous leurs pas. Il leur faudra bien passer par où veut le peuple.

L'Afrique Noire non plus n'accepte pas la misère. Les grèves de Brazzaville qui firent augmenter les salaires des manœuvres de 32 % en sont la preuve.

Qui peut se sentir isolé dans ce monde où s'unissent les forces de progrès et d'où sont rejetés les impérialistes et leurs valets ?

Et c'est le moment choisi par les agents des colonialistes pour seriner dans les oreilles des militants que l'on est isolé, loin des forces qui seront victorieuses, que le moment n'est pas venu !

Ainsi, les impérialistes semblent dire : « Ne nous

**NOUS FORMONS UNE CHAÎNE
AUTOUR DU MONDE**

par A. TOLLET

attaquez pas aujourd'hui, attendez demain, ce sera plus facile ! »

A la vérité, ils sont sûrs de leur défaite et tentent désespérément de convaincre les ouvriers de capituler sans combat et de continuer à subir l'oppression de plus belle.

Qui peut, aujourd'hui, écouter leur langage ?

Ils disent encore : « Quittez la F.S.M., la C.G.T. Vous pourrez obtenir davantage; on vous refuse l'amélioration de votre sort parce que la C.G.T. est communiste ». Allons donc, ils savent bien qu'elle n'est pas communiste, parce qu'il y a dans son sein des communistes, comme des catholiques, des socialistes, des musulmans. La C.G.T. est l'organisation de tous les

travailleurs. Mais sans la C.G.T., jadis c'était une misère pire encore et aucune ombre de liberté...

Ce qu'ils lui reprochent, c'est de se battre.

Ce qu'ils demandent aux peuples, c'est de se renier eux-mêmes, d'abandonner leurs espoirs. Si les peuples cessent de lutter, les canailles les exploiteront tant qu'ils pourront !

Mais ceci est impossible, quelques faibles apeurés peuvent cesser le combat : les peuples, les opprimés, ne le cesseront jamais. Ils sentent que la victoire est au bout et que le bout n'est pas si loin.

Une bonne préparation de la 3^e Conférence des pays d'Outre-Mer et du 28^e Congrès de la CGT dépend de chaque secrétaire de Syndicat

Le 28^e Congrès de la C.G.T. précédé de trois jours par la 3^e Conférence des Pays d'Outre-Mer s'ouvrira dans deux mois.

Dans chacun des Pays d'Outre-Mer, le délégué au 28^e Congrès est désigné ou va l'être sans retard. Il sera le messager de tous les travailleurs. Quand il parlera ce sera au nom de tous; par sa voix, c'est la voix de tous les travailleurs qui résonnera.

Pour qu'il en soit bien ainsi, le rôle du secrétaire de syndicat est très important. C'est de son initiative que dépend la préparation du Congrès.

Que fera-t-il ? Il a en main des documents importants qui sans aucun doute, ont déjà été portés à la connaissance de *tous les travailleurs*.

1^o Le rapport particulier pour le 28^e Congrès de la C.G.T. réservé à l'Afrique Noire, Madagascar et le Pacifique, et envoyé en janvier en un numéro spécial du bulletin confédéral des territoires d'Outre-Mer.

2^o Le rapport général du bureau confédéral, que vous venez de recevoir ou recevrez sous peu, où un chapitre spécial est réservé aux peuples coloniaux.

Mais tout seul le secrétaire du syndicat ne peut évidemment pas mener à bien un tel travail. Il songera certainement à réunir le bureau du syndicat, le conseil syndical, où les rapports seront étudiés, discutés. Chacun aura pu exprimer ainsi librement son opinion.

Mais là ne peut se borner la préparation, car le Congrès et la Conférence ne sont pas l'affaire de quelques responsables syndicaux, mais l'affaire de tous les travailleurs, de ceux de la plus petite entreprise, du plus petit chantier, de la plantation, de la maison de commerce, du port, du chemin de fer, du bureau, du service, de l'atelier.

C'est l'affaire des syndiqués et des non syndiqués, des travailleurs groupés dans la C.G.T. comme de ceux de la C.F.T.C., des autonomes; de ceux de Force Ouvrière comme des inorganisés.

Aussi le bureau du syndicat et le conseil syndical, après avoir examiné, étudié et discuté les rapports, pourront établir un plan de travail qui permettra de recueillir l'avis

de tous les travailleurs des entreprises que le syndicat rassemble.

Les travailleurs assemblés diront s'ils approuvent les rapports; ils apporteront leurs critiques, se prononceront sur le délégué choisi pour représenter l'ensemble des travailleurs du territoire et voteront des motions à la suite de leurs débats.

Ces petites réunions faites entreprise par entreprise (partout où devraient exister des sections syndicales) permettront la réussite de l'Assemblée générale à laquelle seront invités tous les travailleurs.

La motion votée par l'Assemblée générale sera le mandat que le représentant des travailleurs du territoire, sur le nom duquel tous auront été appelés à se prononcer, emportera comme l'expression même de la volonté et des espoirs de ceux qui l'envoient.

Ainsi le délégué recevra non seulement le mandat en blanc joint au rapport dûment rempli par le secrétaire du syndicat, mais sera chargé d'une mission précise grâce aux motions votées, aux procès-verbaux notant combien de travailleurs les ont adoptées.

Une telle préparation serait d'autant plus fructueuse qu'elle aurait été accompagnée de délégations, d'actions variées auprès des patrons pour essayer de faire aboutir les revendications déterminées ensemble. Les manœuvres de chez Rossidès à Douala, qui tout récemment ont mené une lutte victorieuse, préparent bien le Congrès. En Guinée, où chaque syndicat se consolide, fait le compte de ses adhérents, en recrute de nouveaux, où des syndicats naissent, le Congrès se prépare dans le renforcement de l'organisation syndicale.

Si la méthode que nous préconisons est adoptée, le délégué à la Conférence et au Congrès viendra à la tribune, mandaté par tous les travailleurs, dire quelles actions ont été menées et seront menées pour chasser la misère, pour briser le joug colonialiste.

Nous espérons que chaque secrétaire de syndicat voudra bien nous écrire pour nous dire comment, avec l'aide de tous les militants, il prépare notre grand Congrès pour la liberté, le bien-être et la Paix.

La classe ouvrière marocaine

n'est pas seule dans la lutte

Après avoir imposé sous la menace des forces armées un soi-disant protocole d'accord au Sultan, le gouvernement français s'apprete à mettre les syndicats marocains hors la loi.

Dans un mémoire adressé à la F.S.M., l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc dénonce la manœuvre : « Bien qu'il n'ait pas été publié, nous savons que ce « protocole » prévoit la publication d'une législation sur l'octroi d'un droit syndical marocain « apolitique », c'est-à-dire que la Résidence Générale entend dissoudre les organisations syndicales libres, démocratiques, ayant la confiance des travailleurs, celles de l'U.G.S.C.M., appuyées par la C.G.T. française et affiliées à la F.S.M., pour créer des « syndicats » administratifs dont les « responsables » seraient désignés par les contrôleurs civils ou les caïds ».

Tout comme le coup de force de Juin, cela fait partie de la préparation à la guerre des impérialistes. Les fauteurs de guerre américains ont besoin d'arrières sûrs afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de leur dispositif d'agression dont l'installation est déjà fort avancée. Le gouvernement français s'efforce donc de mater le mouvement national marocain et s'acharne en particulier sur les syndicats. La preuve n'a-t-elle pas été faite pendant le coup de force de Juin, que les syndicats constituent la meilleure garantie de solidité du mouvement national ?

Voilà ce qu'exprime à ce sujet le mémoire à la F.S.M. :

« La Résidence s'est notamment employée à prétendre que des délégations ouvrières se sont présentées pour « manifester leur loyalisme à l'égard de la nation protectrice »... »

« Il convient de remarquer que les centres où de prétendues délégations auraient eu lieu sont notamment Djerada, Zellidja, Louis-Gentil, c'est-à-dire des centres miniers où toute vie syndicale a été « officiellement » supprimée... les signatures ont été extorquées sous la menace. »

« ... En certains endroits, les travailleurs étaient convoqués individuellement et on les obligeait à signer, sans leur dire quel était le but de la pétition. Ailleurs, c'était pour... réclamer des allocations familiales. A la campagne, c'était pour réclamer la suppression du terrib (impôt), ou encore pour la construction d'hôpitaux ou d'écoles. »

« Là où les habitants refusaient de signer, c'étaient les coups, les licenciements, les emprisonnements, la déportation. »

« Il faut d'ailleurs souligner que partout où les *organisations syndicales fonctionnent, malgré la répression, c'est-à-dire dans les principaux centres industriels, les tentatives d'extorquer des signatures échouèrent lamentablement.* »

Et le mémoire cite l'exemple de Fédala où les habitants refusèrent de signer malgré les coups de matraques.

L'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc a raison de proclamer que « toutes ces mesures de terreur n'empêcheront pas le peuple marocain et sa classe ouvrière de continuer à lutter pour leurs libertés, l'indépendance nationale, et contre l'exploitation féroce », que « les travailleurs du Maroc savent que dans cette lutte, ils peuvent compter sur l'appui de tous les travailleurs du monde entier et notamment sur la grande et puissante F.S.M. qui est, elle aussi, l'objet des attaques de l'impérialisme français ».

Les travailleurs marocains ne sont pas isolés et les impérialistes ne peuvent plus mater les peuples comme ils le voudraient.

Le coup de force de Juin a soulevé une profonde indignation, notamment en Afrique du Nord et dans les pays du proche et moyen Orient dont les peuples luttent de plus en plus activement pour se débarrasser du joug direct ou indirect de l'impérialisme (nationalisation des pétroles en Iran sous la pression populaire, manifestations en Egypte pour la nationalisation du canal de Suez).

En Tunisie, le 10 mars, à l'appel de l'U.S.T.T. et de l'U.G.T.T., une grève générale de solidarité envers le peuple marocain fut observée avec l'appui de tout le peuple tunisien.

Le peuple marocain et sa classe ouvrière peuvent compter sur l'appui de tous les travailleurs unis dans la grande F.S.M. et en particulier sur les travailleurs de France directement en lutte contre les mêmes impérialistes, les mêmes exploiters.

IRAN

Les masses populaires ont manifesté à plusieurs reprises dans les rues de Téhéran pour la nationalisation des pétroles.

La Chambre et le Sénat l'ont voté.

C'est un coup très dur porté aux impérialistes anglais et américains. Cette victoire du peuple iranien aura de grandes répercussions dans les autres pays du Moyen-Orient.

CHAIR A CANON A BON MARCHÉ

Le général américain William Roberts vient de déclarer qu'il fallait employer pour les guerres d'Asie, non pas des blancs, mais des « indigènes ». « D'après nos observations, a-t-il dit, nous pouvons employer les troupes indigènes avec de bons résultats... Nous ne devrions les payer que 8 dollars par mois et un bol de riz par jour — pas de combat, pas de riz ! Nous pourrions aller au bout du monde avec eux ». Il a insisté sur le bon marché de cette chair à canon, surtout par comparaison avec les soldats américains « qui touchent 75 à 80 dollars par mois et davantage ».

Ce général n'a rien inventé; voilà des dizaines d'années, que les colonialistes français font battre pour leur compte, à bas prix, de malheureux Africains; en Europe, pour défendre des biens dont ils n'ont point leur part et surtout, depuis 1946, au Vietnam.

Mais le temps vient où les peuples n'accepteront plus de donner leurs meilleurs fils pour défendre le régime qui les opprime.

LA LUTTE POUR LE CODE

Un magnifique exemple a été donné par les travailleurs de Bobo Dioulasso, qui au nombre de 7.000 décidèrent une demi-journée de grève pour protester contre la lenteur de la discussion et pour le vote rapide du Code du Travail. Ce mouvement fut préparé par une assemblée générale des travailleurs qui décidèrent ce mouvement de protestation, et dans les jours qui suivirent, dans chaque entreprise, dans chaque chantier, les militants syndicaux réunirent le personnel et lui proposèrent les décisions des assemblées des travailleurs. Au cours de ces réunions, les ouvriers décidèrent eux-mêmes de l'action à mener. Si un tel succès a été obtenu, c'est avant tout parce que les ouvriers se sont prononcés sur les propositions de l'Union des Syndicats de Haute-Volta; ils organisèrent des piquets de grève dans chacune des entreprises, ils défendirent leur mouvement et empêchèrent toute provocation de la part de l'Administration.

Celles-ci, devant l'ampleur du mouvement (auquel s'étaient joints tous les commerçants africains de Bobo-Dioulasso) n'a pu prendre aucune sanction, les travailleurs étant prêts à répondre coup pour coup à la répression. C'est ainsi qu'une tentative de licenciement sur un chantier du Bâtiment fut mise en échec sur l'action des ouvriers.

Les travailleurs de Bobo ont agi avec des formes d'action qu'ils ont décidées eux-mêmes. Les travailleurs des autres pays d'outre-mer sauront aussi engager la lutte sous toutes ses formes pour leurs droits de travailleurs.

LE CODE D

Comment nous concevons

Voilà longtemps que les travailleurs d'Outre-Mer attendent un Code du travail; il y a eu les manœuvres MOUTET et COSTE-FLORET autour du fameux décret d'octobre 1947 qui, d'ailleurs, présentait de très grands dangers pour les travailleurs; puis les longues discussions dans diverses assemblées; enfin, les débats commencés en novembre 1950 à l'Assemblée Nationale ont fait naître un grand espoir, et en même temps une grande impatience.

Cet espoir et cette impatience signifient que les travailleurs ne veulent plus de l'arbitraire auquel ils sont actuellement soumis. Pourtant, nous pensons que ce serait un danger pour eux d'accepter un Code sans prendre garde à son contenu réel.

Il faut bien comprendre en effet, qu'un Code ne suffira pas, en lui-même, à améliorer le sort des travailleurs; tout dépendra de ce qu'il apportera — et aussi, bien entendu — de la combativité avec laquelle nous en exigerons l'application honnête.

Si le Code consacre directement ou indirectement le régime d'arbitraire qui permet aux patrons colonialistes et à l'administration qui les soutient d'opprimer les travailleurs, quel profit ceux-ci en tireraient-ils? Cela ne pourra que rendre leur lutte plus difficile. D'autant plus que le Code une fois voté, il est probable qu'il sera très malaisé, à moins d'une action extrêmement puissante des travailleurs, d'en obtenir la modification, qu'il restera longtemps en

Comment ont voté les députés à l'occasion des principaux scrutins

1. Vote sur le travail forcé que le R.P.F. voulait indirectement rétablir, le 2-12-50 (V. note n° 2).

— Ont voté pour le travail forcé 178 députés dont les ministres Aujoulat et Mitterand, le M.R.P. Robert Schuman, les S.F.I.O. Defferre et Thomas, tous les R.P.F., ainsi que Pouvanaa, Gervolino et Horma Ould Babana.

— N'ont pas pris part au vote 9 députés, dont Condat.

— Tous les autres, soit 418, ont voté contre.

2. Vote sur la communication des comptes des syndicats au Procureur de la République, le 9 décembre 1950 (V. note n° 2).

— Ont voté pour la communication de ces comptes à la Justice 314 députés dont les ministres Aujoulat et Mitterand, tous les R.P.F., la plupart des M.R.P. et des S.F.I.O. et Pouvanaa.

— N'ont pas pris part au vote 20 députés dont Condat, Horma Ould Babana et Gervolino.

— Tous les autres, soit 280, ont voté contre.

3. Vote sur la mise de locaux à la disposition des syndicats, par l'Administration, le 16 décembre 1950 (V. note n° 3).

— Ont voté pour que ces locaux soient obligatoirement donnés aux syndicats 176 députés communistes et apparentés.

— N'ont pas pris part au vote 16 députés parmi lesquels Ouezzin-Coulibaly, Tchicaya, Hamani-Diori, Houphouët et Mamadou Konaté.

— Ont voté pour que ces locaux ne soient mis à la disposition des syndicats que si l'Administration le veut bien, tous les autres députés, soit 409, dont Pouvanaa et Gervolino.

4. Vote sur l'obligation, pour les travailleurs, de soumettre les conventions collectives au Chef de Territoire, le 10 février (V. note n° 5).

— Ont voté pour cette intervention de l'Administration (qui se fait toujours contre l'intérêt des travailleurs) 134 députés, dont tous les R.P.F., la plupart des radicaux, Horma Ould Babana, Pouvanaa et Gervolino.

— N'ont pas pris part au vote 69 députés, dont Apithy, Aubame, Nazi Boni, Condat, Ouezzin-Coulibaly, Tchicaya, Hamani-Diori, Houphouët et Mamadou Konaté.

— Tous les autres, soit 394, ont voté contre.

Des points sur lesquels

Parmi les dispositions du Code du Travail déjà votées, il y en a sur lesquelles les travailleurs ne sont pas d'accord, mais qui cependant sont secondaires, et sur lesquelles, par conséquent, il serait possible de passer.

Mais il y en a d'autres qui sont extrêmement dangereuses, et qu'il n'est pas possible d'admettre, sous peine que le Code devienne, non plus un moyen d'émancipation, mais un instrument d'oppression.

C'est le cas de l'article 5 bis qui oblige les syndicats à communiquer au Procureur de la République leur bilan financier; c'est le R.P.F. qui a proposé cette mesure sous le prétexte que les syndicats d'Outre-Mer étaient « trop jeunes » et avaient besoin d'être « dirigés » : le ministre Aujoulat a soutenu cette position raciste; on sait en effet que rien de pareil n'existe en France, et que ce serait pour l'Administration un moyen de faire continuellement pression sur les syndicats et de les mettre en tutelle.

Cependant, bien que cet article ait été adopté par 314 voix contre 280, les véhémentes protestations des syndicats d'Outre-Mer ont amené nombre de députés à revoir leur position, et on peut espérer que cet article sera

U TRAVAIL

L'OBSTRUCTION COLONIALISTE au CODE du TRAVAIL

Un Code du Travail

vigueur ; on voit donc l'importance de la lutte qui est actuellement menée.

Cette tendance des travailleurs à poser la revendication beaucoup trop générale du « Code » sans insister sur un certain nombre de principes essentiels provient sans doute du fait qu'il s'agit d'un texte très long, très compliqué puisqu'il comporte 231 articles et près de 100 pages.

Nous allons essayer dans ce bulletin d'aider de notre mieux les camarades d'Outre-Mer, en mettant bien en lumière les questions les plus importantes sur lesquelles nous pensons qu'il serait très utile d'attirer l'attention des travailleurs.

Ainsi, nos camarades pourront sans doute organiser des discussions devant des Assemblées de travailleurs aussi larges que possible ; nous indignons d'autre part ce qui apparaît inacceptable dans les dispositions déjà votées, et, où réside l'essentiel du danger, dans ce qui reste à voter.

Nous demandons aux camarades d'exprimer leur opinion dans des résolutions votées par les Assemblées de travailleurs et d'envoyer ces résolutions aux groupes parlementaires, pour faire pression sur eux.

Ils penseront certainement qu'il ne leur est pas possible de se contenter d'un Code, quel qu'il soit, et qu'il leur faut exiger un Code véritablement progressiste, un outil pour améliorer leurs conditions d'existence.

On ne peut céder

supprimé, si ces protestations se renouvellent et s'amplifient.

S'il ne l'était pas, il suffit à lui seul, à rendre l'ensemble du Code extrêmement dangereux.

C'est jusqu'à présent, la seule disposition vraiment inacceptable qui ait été votée ; mais si les articles du projet de Code sur les conflits collectifs du travail étaient votés tels quels, ce serait, également, tout à fait impossible à accepter : ces articles prévoient une procédure compliquée et longue d'arbitrage qui en fait, interdit aux travailleurs de déclencher une grève quand ils le veulent ; devant les protestations des syndicats d'Outre-Mer, la Commission a présenté un nouveau projet qui représente sans doute une petite amélioration, mais qui n'en reste pas moins inacceptable ; du moins ce recul montre-t-il l'efficacité de l'action de masse, aussi bien que des interventions auprès des parlementaires ; les travailleurs d'Outre-Mer y verront certainement un encouragement à développer et à intensifier leurs protestations ; ils le feront sans doute avec d'autant plus d'ardeur que s'ils n'obtiennent pas satisfaction sur ce point, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans le code perdrait du coup sa valeur.

La discussion du Code devant l'Assemblée Nationale a commencé le 18 novembre : au 17 mars, soit 4 mois après, 108 articles à peine étaient votés, sur 231, c'est-à-dire beaucoup moins de la moitié.

Comment cela se fait-il ?

C'est que les colonialistes ont peur de ce Code ; ils craignent qu'il ne serve aux travailleurs d'outil pour améliorer leurs conditions d'existence et réduire du même coup les énormes profits des trusts coloniaux ; aussi ont-ils tout mis en œuvre pour en retarder, ou même en empêcher le vote.

Ils ont réduit le temps de discussion à 2 heures et demie par semaine, pour une question qui intéresse pourtant des millions de travailleurs, et toutes les demandes pour obtenir que le temps de discussion soit augmenté ont été rejetées.

Ils ont, d'autre part, laissé le R.P.F., et notamment les députés Castellani, de Madagascar, et Malbrant, du Tchad, faire une obstruction forcenée, déposer des amendements sur chaque phrase, presque sur chaque virgule du projet, et saboter ainsi la discussion ; mieux, le 17 mars, ces deux compères R.P.F. ont poussé la comédie à un point encore jamais atteint, en se contredisant l'un l'autre de manière à faire perdre encore plus de temps à l'Assemblée.

Mais il ne faudrait pas croire que la majorité gouvernementale, des radicaux au M.R.P. et aux socialistes, s'oppose à ces manœuvres de sabotage : elle en est très heureuse et elle laisse faire, la meilleure preuve en est que le chef du gouvernement, M. Queuille, a refusé de prendre un engagement quelconque à ce sujet, comme l'indique le dialogue suivant :

René Arthaud (député communiste). — Le gouvernement qui sera formé s'engage-t-il, oui ou non, à soutenir jusqu'à son terme la discussion du projet de loi portant extension du Code du Travail aux T.O.M. ?
M. Queuille ne répond pas.

René Arthaud. — Je constate que je n'ai pas de réponse. (*J. O.*, débats parlementaires, 9-2-51, p. 1810.)

Ces débats montreront aux travailleurs d'Outre-Mer qui a défendu leurs intérêts et qui s'en est désintéressé ou les a ouvertement combattus.

Comment ont voté les députés (suite)

- 5. Vote sur l'interdiction à l'Administration de prendre connaissance des registres et livres de trésorerie des syndicats, le 10 février 1951 (V. note n° 5 sur l'importance de ce vote).
 - Ont voté pour que les livres des syndicats soient communiqués à l'Administration, 133 députés dont tous les R.P.F., la plupart des radicaux et Pourvanaa.
 - N'ont pas pris part au vote 70 députés, dont Apithy, Aubame, Condat, Horma Ould Babana, Nazi-Boni, Ouezzin-Coulibaly, Tchicaya, Hamani-Diori, Houphouet, Mamadou Konate et Gervolino.
 - Tous les autres députés, soit 394, ont voté contre cette communication.

LA LUTTE POUR LES SALAIRES

à la Guadeloupe et à la Martinique

La campagne sucrière s'ouvre à la Martinique et à la Guadeloupe dans la première quinzaine de février.

C'est à ce moment, en général, que les travailleurs posent leurs revendications.

En 1947, ils avaient obtenu, par la lutte, que leur salaire soit celui de la Région Parisienne, avec un abattement de 12 %. C'est ainsi qu'un décret du 31 décembre 1947 leur accordait un salaire de base de 33 fr. 45, augmenté de primes horaires uniformes de 10 fr. et 7 fr., lesquelles subissaient un abattement de 12 %. Le salaire de base était donc, à ce moment, de 48 fr. 40 de l'heure; il fut presque tout de suite porté à 52 fr. 35 avec la hausse sensible du coût de la vie et la lutte des travailleurs.

Depuis le début de 1948, les salaires étaient bloqués au même taux.

Un décret du 23 août 1950 fixait pour Paris le salaire minimum inter-professionnel garanti à 78 francs, mais le même décret prévoyait des décrets ultérieurs pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion.

Naturellement, les grands propriétaires des Antilles, forts de cet appui gouvernemental, n'ont jamais voulu jusqu'à présent accepter aucune discussion sur les salaires tant que le minimum garanti ne serait pas fixé pour les Antilles et la Réunion.

Ils organisent le lock-out systématique des travailleurs pour essayer de briser leur lutte et d'aggraver leur misère.

Ils font venir des travailleurs des îles anglaises proches afin de remplacer les travailleurs de la Martinique et de la Guadeloupe toujours prêts à lutter pour défendre leur niveau de vie et celui de leurs enfants.

En 1948 et 1949, les usiniers de la Martinique, tout comme ceux de la Guadeloupe, ont fait pour plus d'un milliard d'achats de machines agricoles aux Etats-Unis. Ces machines remplacent les hommes qui, se trouvant désormais sans travail, constituent une armée de réserve de chômeurs, dans laquelle le patronat espère puiser des travailleurs au rabais.

En Guadeloupe, les sociétés métropolitaines utilisent un système particulièrement perfide. Une partie de leurs terres sont mises en valeur par un procédé qui rappelle le servage du moyen âge. C'est le colonat partiaire. Si les ouvriers agricoles posent des revendications, les usiniers les remplacent par leurs colons en menaçant ces derniers de laisser leur récolte sur pied s'ils refusent de briser la grève, c'est-à-dire en menaçant de les réduire radicalement à la famine.

**

Le prix de la nourriture augmente sans cesse.

Et comme le salaire minimum n'était que de 52 fr. 35 de l'heure, c'est dire que le travailleur et ses enfants se nourrissent surtout de fruits, de pain et de racines, la misère les épuise.

Quant à la Sécurité sociale, promise depuis 5 ans, il n'en ont pas encore vu l'application effective.

Pendant ce temps, les bénéficiaires des usines s'accroissent : le trust Darbousier par exemple, voit les siens passer :

de 4.987.698 francs en 1938

à 13.190.832 francs en 1942

et à 54.184.424 francs en 1948.

Ce ne sont que les bénéficiaires avoués.

Son capital passe de 16 millions en 1938 à 360 millions en 1950.

**

A la Martinique, dès la fin de janvier, le mouvement de protestation commençait chez les dockers qui ont été suivis par les travailleurs de l'Electricité, les ouvriers des Sucrieries et Rhumeries, et les travailleurs agricoles, soutenus par les fonctionnaires.

A la Guadeloupe, les travailleurs ont déposé leurs revendications :

1° Le salaire de la région parisienne (78 fr. de l'heure comme minimum garanti), augmenté de 25 % pour tenir compte en partie du coût de la vie qui est aux Antilles bien plus élevé qu'en France.

2° L'application de la Sécurité Sociale.

**

Pour faire échec aux dockers, le patronat avait puisé dans les réserves de chômeurs systématiquement entretenues.

Le patronat, violant les lois du travail, allait chercher ceux qui mourraient de faim, particulièrement les jeunes de 14 à 18 ans et les femmes.

Le Préfet réquisitionnait les électriciens et utilisait ses C.R.S. et ses gendarmes qui se livraient aux pires violences contre les ouvriers agricoles : utilisation de grenades lacrymogènes; des travailleurs blessés, 25 emprisonnés.

Devant cette poussée des masses, le gouvernement qui faisait trainer depuis le mois d'août la fixation du salaire minimum garanti pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, a été obligé de prendre position. Il faisait paraître un communiqué, le 22 février, aux termes duquel le salaire minimum était fixé pour la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, à 65 fr. de l'heure et, pour la Réunion, à 28 fr. CFA de l'heure.

Les travailleurs sont loin de ce qu'ils demandaient. Leur salaire passe de 52 fr. 35 à 65 fr. aux Antilles. C'est une dérision, étant donné le coût de la vie !

Le Gouvernement colonialiste et raciste est en outre revenu sur le principe qui avait été adopté en 1947, soit le salaire de base de la Région Parisienne avec un abattement de 12 %. Cet abattement passe maintenant à 17 % !

Néanmoins, l'action des travailleurs a obligé les colonialistes à reculer, puisque le décret accorde 12 fr. d'augmentation par heure, soit 23 %.

Les travailleurs des Antilles ont su forcer le Gouvernement à prendre une décision, ils sauront forcer le patronat à leur donner satisfaction. C'est le sens même de l'action courageuse actuellement menée par les ouvriers agricoles qui sont repartis en grève depuis le 5 mars dernier.

Ils sont soutenus par la solidarité active des travailleurs français qui s'inspireront de l'exemple des Fédérations de l'Alimentation et de l'Agriculture, ainsi que du Bureau Confédéral de la C.G.T. qui vient d'adresser aux grévistes un secours de 50.000 francs.

LE MOUVEMENT SYNDICAL EN A.O.F.

Je viens de rendre visite à la plupart des Unions de syndicats d'A.O.F. J'ai pu ainsi apprendre beaucoup de choses sur les mouvements syndicaux de ces Territoires si vastes et si variés.

Et je voudrais résumer ce qui m'a le plus frappé un peu partout, de façon que les expériences des uns et des autres puissent profiter à tous.

Partout, dans toute l'A.O.F., le mouvement syndical va chaque jour grandissant. Les ouvriers se battent comme jamais ils ne l'ont fait, que ce soit en Haute-Volta, en Guinée, au Sénégal; les luttes ouvrières et anticolonialistes prennent une ampleur de plus en plus grande.

Si les colonialistes emprisonnent, déplacent, révoquent les militants syndicaux, c'est qu'ils ont peur et sont obligés de renforcer le régime de répression et de terreur face à la volonté de lutte des masses africaines.

Je me bornerai à rappeler la grève de Conakry en juin 1950, celles de Conakry encore, de janvier dernier, de Lomé, de Cotonou, de Dakar, l'action menée à Bobo-Dioulasso pour le Code du Travail.

Comme partout, l'administration et les colonialistes s'efforcent de diviser les travailleurs pour mieux les asservir. C'est pourquoi je pense que nos camarades d'A.O.F. renforceraient considérablement leur mouvement s'ils parvenaient rapidement à constituer leurs sections syndicales d'entreprise avec comme mot d'ordre: « Un seul syndicat en face d'un même patron ! » Il est clair, en effet, que l'existence d'un syndicat des employés et d'un syndicat des ouvriers dans la même entreprise nuit à l'unité de la lutte et parfois permet certaines manœuvres patronales.

C'est ce qu'ont bien compris les camarades du Niger qui organisent un syndicat du bâtiment pour les ouvriers employés dans les entreprises de constructions et un syndicat des ouvriers du fer dans les ateliers de réparations mécaniques. De même, les chauffeurs de taxis de Dakar viennent de créer leur syndicat.

Organisée sur la base de l'entreprise, la lutte sera plus facile à mener, car elle tiendra mieux compte de la situation particulière de chaque entreprise. L'expérience a montré que les travailleurs se mobilisent plus facilement lorsque leur organisation se fait sur le lieu du travail.

Le syndicat du bâtiment de Bamako a pu ainsi mener une action afin de se faire payer par le Patronat le livret de travail pour lequel la police leur réclame 25 francs.

Le syndicat du bâtiment du Niger organise la lutte pour exiger une convention collective accordant les mêmes salaires qu'à Dakar puisque Niamey est classé dans la même zone que Dakar.

Les instituteurs de Guinée ont déterminé leurs revendications propres, telle que la prime d'éloignement dans l'intérieur du pays.

Il n'est pas douteux que la réorganisation des syndicats par branches d'industrie ou par grandes administrations avec section syndicale dans chaque entreprise ou service, favoriserait considérablement le développement de la lutte des travailleurs africains.

Ainsi toutes les revendications propres à chaque territoire ou corporation, seraient déterminées par les travailleurs eux-mêmes dans le cadre de leur syndicat d'industrie; ils pourraient décider des formes de lutte pour arracher celles-ci ainsi que les revendications particulières à chaque entreprise, qui leur sont les plus chères.

La section syndicale d'entreprise permet aussi à de nouveaux militants de prendre des responsabilités, et dans chaque entreprise ceux qui se sont montrés les plus combattifs dans la défense des revendications des travailleurs au cours des luttes, ne tardent pas à acquérir la confiance de leurs camarades de travail: ils deviennent ainsi de

bons dirigeants syndicaux, vraiment liés aux masses. L'expérience a montré que le degré d'instruction importe peu et que des camarades ouvriers ne sachant ni lire ni écrire ont su parfaitement défendre les travailleurs.

A l'exemple des dockers de Conakry, les travailleurs sentent bien que seule l'action peut permettre d'arracher des victoires. Il apparaît maintenant de plus en plus clairement en A.O.F. que les Commissions dites paritaires de l'Administration colonialiste, ne sont que des trompe-l'œil. Les militants ont compris que les ouvriers attendent des propositions concrètes d'action, lorsqu'ils se sont prononcés pour leurs revendications, afin de les faire aboutir par la lutte.

Au terme de mon voyage, je demeure persuadé que les travailleurs africains élargiront encore davantage la lutte contre leurs exploiters colonialistes et que grâce à leur expérience grandissante de l'organisation et de l'action syndicales, ils multiplieront les victoires sur leurs implacables ennemis.

Unis dans la C.G.T. aux travailleurs de France qui mènent aussi le combat contre les mêmes exploiters, ils mettront bientôt les colonialistes et les fauteurs de guerre dans l'impossibilité de poursuivre leur sinistre besogne.

MERLOT,

Secrétaire de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne.

NOUVELLES DU MONDE

AFRIQUE

Rhcdésie du Nord

Cinq mineurs africains viennent d'être arrêtés. On les accuse « d'avoir cherché à faire débrayer plusieurs milliers d'ouvriers des mines ». Il faut noter qu'il s'agit de mines de plomb et de zinc appartenant à une compagnie anglo-américaine.

Nigéria

Les travailleurs nigériens ont démasqué les scissionnistes de la C.I.S.L. au moment de leur passage à Lagos. Une circulaire du « Nigeria Labour Congress », la plus importante centrale nigérienne, dit notamment:

« ... les dirigeants de la C.I.S.L. n'ont réussi à enrôler qu'un seul dirigeant ouvrier africain, Marcus Grant, de Sierra Leone, connu comme un valet des impérialistes ! »

Elle ajoute:

« ... André Lafond, de France, a soutenu publiquement l'écrasement par la force de ceux qui combattent pour l'indépendance nationale du Viet-Nam. Il était au courant des fusillades de Côte d'Ivoire, mais il ne protesta même pas ».

En France, les partisans de la F.S.M. se sont refusés à charger les bateaux transportant des armes au Viet-Nam. Lafond a demandé aux ouvriers de charger ces bateaux.

Les dirigeants ouvriers de la Nigéria sont allés voir les représentants de la C.I.S.L. pour leur dire de rentrer chez eux.

ANTILLES

Ile de Grenade (Antilles britanniques)

Depuis le 20 février les travailleurs des plantations de l'île luttent pour améliorer leurs salaires. A plusieurs reprises, le Gouvernement a mis des troupes à la disposition des gros sucriers: un navire de guerre a même été dépêché sur les lieux. Une première fusillade, en février, fit deux blessés. Le 16 mars, la troupe tira à nouveau, tuant deux ouvriers et une femme.

Malgré la répression, la courageuse population de Grenade poursuit la lutte.

L'Internationale Colonialiste huée à Douala

Ces messieurs ne doivent plus beaucoup se faire d'illusions sur leur possibilité de dupes les travailleurs africains.

Au Cameroun, leur échec est cuisant. A Edea, où ils prétendaient tenir un meeting, le 2 mars 1951, ils durent quitter précipitamment la salle et ne purent qu'adresser d'impuissants gestes de menace aux travailleurs qui leur disaient leur fait.

La fameuse Conférence africaine s'ouvrit à Douala le 3 mars par une conférence publique à la Salle des fêtes spécialement décorée, pour la circonstance, par l'Administration colonialiste. Malgré une publicité tapageuse, à peine une centaine d'auditeurs étaient présents, parmi lesquels de nombreux policiers... et aussi des militants de la C.G.T. et de la C.F.T.C. qui s'étaient préalablement concertés afin de démasquer en commun les commis voyageurs de l'impérialisme. Incapables d'opposer un seul argument à ceux des militants camerounais, ils durent lever la séance et s'enfuir piteusement sous les huées et les cris de : « A bas les scissionnistes ! » « Allez-vous-en, les traitres ! ».

C'est là une belle victoire qui aura une grande portée en Afrique.

C'est aussi une belle leçon pour les membres de la délégation de la C.I.S.L. Leurs maîtres ne sont pas contents : ils ont, en effet, dépensé bien inutilement des dizaines de millions...

Cela signifie-t-il que les impérialistes vont s'estimer définitivement battus ? Certainement pas, car ils ont trop besoin de l'Afrique pour faire leur guerre.

Leur objectif demeure le même : *obtenir l'isolement des travailleurs africains, les couper des autres travailleurs du monde*. Ils savent que s'ils y parvenaient, ils pourraient en finir très rapidement avec les mouvements syndicaux d'Afrique et réduire à merci les travailleurs africains.

Or, dans le moment actuel, les travailleurs africains réalisent leur union avec le mouvement syndical mondial par le canal de la C.G.T. L'appartenance à la C.G.T. dans la période présente, est donc pour eux d'une importance fondamentale et c'est la raison pour laquelle les colonialistes tentent de gros efforts dans le but de briser ce lien.

Déjà ils disent partout :

« Les patrons et l'Administration n'aiment pas la C.G.T. parce qu'elle est communiste ».

Certes, il y a des communistes dans la C.G.T. mais, tout le monde sait que la majorité des travailleurs français adhérents à la C.G.T. ne sont pas des communistes, que la C.G.T. groupe un grand nombre de travailleurs catholiques et socialistes.

En réalité, les patrons et l'Administration craignent la C.G.T. parce qu'ils savent qu'elle constitue le meilleur instrument de lutte des travailleurs africains contre l'exploitation coloniale. Ils savent qu'ils ne pourront jamais s'entendre avec elle sur le dos des masses exploitées. Donc, pour eux, la C.G.T. constitue un ennemi dangereux. N'est-ce pas là la meilleure garantie pour les travailleurs et la meilleure raison de venir en masse renforcer leur organisation ?

Les travailleurs peuvent-ils penser un seul instant que l'Administration et les patrons colonialistes sont susceptibles d'accepter les luttes ouvrières sans mettre en branle leur appareil de répression pour la raison simpliste que l'organisation syndicale intéressée ne serait pas adhérente à la C.G.T. ? L'exemple des cheminots autonomes d'A.O.F., des dirigeants C.F.T.C. de Conakry qui furent condamnés pour leur action syndicale est caractéristique. Quiconque, dans les pays coloniaux, lutte pour défendre les intérêts

des travailleurs, se heurte fatalement à l'appareil d'oppression du régime colonial. La lutte est inévitable et l'expérience a montré d'ailleurs que les travailleurs remportent souvent de beaux succès.

Alors, bien évidemment, leur intérêt est de mener cette lutte dans les meilleures conditions possibles, et notamment de la mener en liaison avec tous les travailleurs du monde, groupés dans la F.S.M., car 78 millions de syndiqués sont beaucoup plus forts que 10.000 ou 50.000... Et cette liaison, actuellement, est assurée par la C.G.T.

Nouvelles d'Outre-Mer

NOMBREUSES PROTESTATIONS CONTRE LA MESURE ANTI-DEMOCRATIQUE VISANT LA F.S.M.

Les protestations provenant des Unions continuent à affluer à la C.G.T. Parmi les dernières arrivées, nous relevons celles des Unions du Sénégal, de Madagascar, du Cameroun, de l'île de la Réunion.

MOYEN-CONGO

Les travailleurs de Brazzaville ne veulent plus supporter l'effroyable misère qu'un patronat particulièrement rapace fait peser sur eux.

Jusqu'en février 1951, le salaire d'un manoeuvre était de 68 fr. CFA par jour, alors que le kilog de riz coûte 45 fr. CFA, le kilog de viande ou de poisson 150 fr. CFA et que le loyer mensuel revient à 600 fr. CFA par pièce.

Aussi, les ouvriers de Brazzaville revendiquent-ils des augmentations de salaires. Des mouvements de grève ont touché de nombreuses entreprises de la Région et notamment l'entreprise Hersent.

L'Administration a été obligée de réunir d'urgence, le 15 février 1951, la Commission Consultative du Travail qui a porté le salaire minimum de 68 fr. CFA à 90 fr. CFA. Un arrêté du Gouverneur étend le même taux d'augmentation à tous les travailleurs du territoire.

Ainsi, par leur action, les travailleurs Congolais viennent d'arracher des augmentations qui pour les manoeuvres atteignent 32 %. C'est une belle victoire annonciatrice de victoires encore plus importantes. Elle encouragera les ouvriers à s'organiser dans leurs syndicats afin d'être encore plus forts devant les patrons.

CAMEROUN

Succès dans la lutte revendicative chez « Rossidès ».

Après avoir réclamé vainement le relèvement de salaires, les manoeuvres de la Maison Rossidès à Douala ont débrayé en masse le 1^{er} mars 1951. Tous les efforts de la direction pour la reprise du travail sur de vagues promesses furent vains. Les menaces, non plus, n'apportèrent aucun effet.

Le 2 mars, la direction vaincue, céda. Les salaires qui étaient de 80 fr. par jour, sont passés à 85,95 et 100 fr., suivant l'ancienneté des manoeuvres.

Signalons que par solidarité, le camarade Mayoa Beck, secrétaire du syndicat des employés et clerks à la Maison Rossidès, avait aussi débrayé le 1^{er} mars.

Bravo ! les manoeuvres de chez Rossidès. Toujours, c'est par la lutte que les travailleurs parviennent à améliorer leur sort. Et pour les clerks, le geste de Mayoa Beck est un exemple à suivre.

Le gérant : Paule MAURER

Imprimerie Gutenberg, 17, rue des Cloys, Paris (18^e)